



## « Porte de Hal 2.0. »

### Protocole de partenariat

Entre

les Musées royaux d'Art et d'Histoire et la Politique scientifique fédérale représentés par Géraldine David , Directrice générale des Musées royaux d'Art et d'Histoire et Thomas Dermine, Secrétaire d'État fédéral en charge de la Politique scientifique ci-après dénommés « les MRAH »,

la Région de Bruxelles-Capitale représentée par Ans Persoons, Secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine, ci-après dénommée « la Région »,

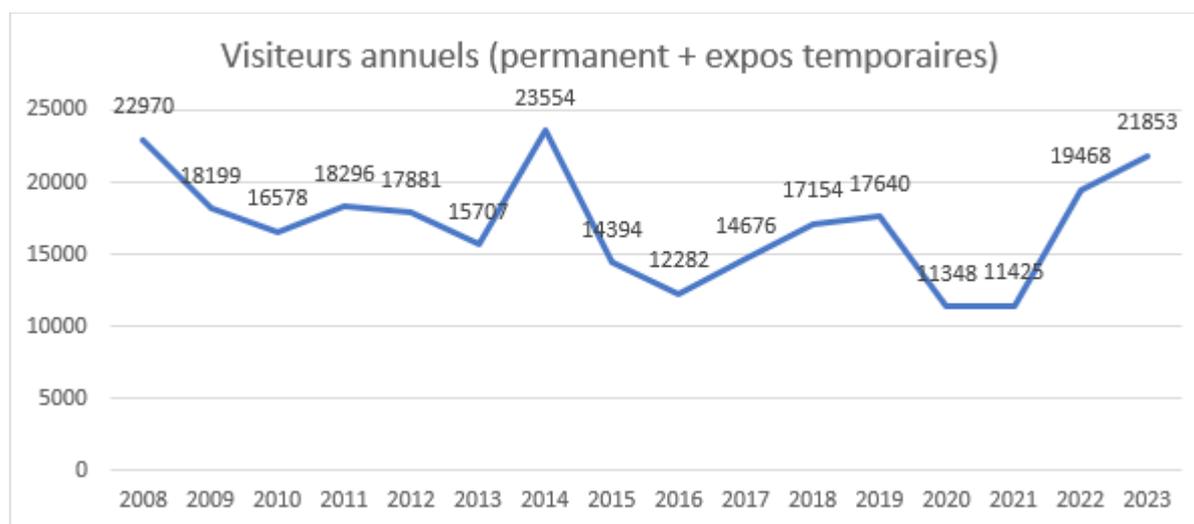
la Ville de Bruxelles représentée par son Collège des Bourgmestre et échevins, au nom duquel agissent Philippe Close, Bourgmestre, Delphine Houba, Échevine de la Culture et Dirk Leonard, Secrétaire communal, en exécution d'une décision du Conseil communal du 22 avril 2024; ci-après dénommée « la Ville »

et

l'asbl Palais de Charles Quint représentée par Stéphane Demeter, Président et Anne Vandenbulcke, Vice-Présidente, ci-après dénommée « l'asbl »

## Préambule

L'offre actuelle de la Porte de Hal a été mise en place et inaugurée en 2008 par les MRAH et la Région, en concertation avec la Ville, dans le cadre d'un projet européen « Septentrion, de la ville forte à la ville durable » (programme Interreg IIIB). Elle est centrée sur une exposition permanente consacrée aux remparts de Bruxelles et à la défense des villes incluant la dimension symbolique des rapports entre la ville (mobilier des serments et des métiers) et le prince (chevaux de procession, armures de parade... ) sous l'Ancien Régime. Une programmation temporaire est régulièrement proposée autour de la vie quotidienne urbaine basée notamment sur la collection d'Ethnologie européenne des MRAH et sur les thématiques bruxelloises.



Les coûts de fonctionnement des trois dernières années s'établissent comme suit (les montants en italique sont des estimations) :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Fonctionnement</b>			
Lutte anti-parasitaire	653,40	653,40 €	653,4
Eau	3.153,56	3.250,00	3575
Électricité	30.677,69	12.405,68	25.556
Gaz	15.842,63	14.015,28	26.951,05
Entretien/nettoyage	50.899,67	52.078,67	56.525,31
Telephonie en Alarmes	5.840,14	<i>6.000,00</i>	5.829,34
ascenseurs	3.530,14	1.765,05	4927,27
Entretien chauffage	<i>9.000</i>	<i>10.000</i>	10.913
Gestion des déchets	560,48	560,48	748,54
Audioguide	4020,00	2412,00	2412,00
Cafeteria personnel		<i>700</i>	2997,12
<b>Total coûts de fonctionnement</b>	<b>124.177,71</b>	<b>103.840,56</b>	<b>141088,03</b>

### Personnel

Gardiennage ETP	5	5	5
Personnel de caisse ETP	1,5	1,5	1,5
Personnel scientifique	1,5	1,5	1,5

Evaluation coûts gardiennage	220000	233000	270.000
Evaluation coûts caissiers	67000	71000	79.000

Evaluation coûts personnel scientifique	100.000	110.000	120.000
<b>Totaal coûts Personnel</b>	<b>387.000</b>	<b>414.000</b>	<b>469.000</b>
<b>Evaluation totale coûts opér</b>	<b>511.177,71</b>	<b>517.840,56</b>	<b>610.088,03</b>

Au cours du premier semestre 2023, à la demande du Secrétaire d'État Thomas Dermine, les Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) et la Politique scientifique fédérale (BELSPO) ont mis en place un processus de réflexion sur les perspectives d'avenir du musée de la Porte de Hal.

Cette réflexion s'articule méthodologiquement autour de quatre piliers :

- Un vaste sondage auprès du public
- Un appel public à idées
- Une série de conseils d'experts
- Une étude de faisabilité technique

Après avoir analysé les résultats de cette réflexion, une orientation pour une relance du musée de la Porte de Hal a été sélectionnée d'un commun accord entre les MRAH et les autorités régionale et communale co-signataires de la présente : **une expérience muséale innovante autour de l'histoire de la Porte de Hal et du patrimoine culturel immatériel urbain, la "Porte de Hal 2.0"** dont la mise en oeuvre fait l'objet du présent partenariat entre les MRAH et l'asbl, co-financé par les parties en présence.

L'équipe des Musées royaux d'Art et d'Histoire, active dans la Porte de Hal, détient l'expertise scientifique ainsi que l'expérience de terrain quant à l'exploitation et la médiation du lieu, avec, à son actif, depuis plus de 20 ans, une exposition par an et de nombreux événements et activités pour le public familial, touristique et scolaire.

L'asbl Palais de Charles Quint, instituée par la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale en 1998, assure depuis Bruxelles 2000 l'ouverture au public et la programmation culturelle et touristique du Palais du Coudenberg ainsi que, depuis 2006, le portage du programme régional des Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté. L'expérience acquise et l'expertise construite dans ces deux axes seront mises à profit pour développer le concept.

## **Art. 1<sup>er</sup>. Intentions pour l'avenir de la Porte de Hal**

Au travers du concept de « Porte de Hal 2.0 », ce lieu d'une expérience muséale innovante autour de l'histoire de la Porte de Hal et du patrimoine culturel immatériel urbain, notamment le patrimoine bruxellois inscrit à l'UNESCO, doit devenir un opérateur muséal moderne et autonome disposant de sa propre identité tant pour les citoyens bruxellois que pour les visiteurs nationaux et le touriste international dans un format qui permet la rencontre entre ces publics. La Porte de Hal conserve une fonction muséale forte, signifiante, dynamique et symbolique tant pour son environnement local que pour ses visiteurs nationaux et internationaux, tout en proposant aussi une offre participative, expérimentale et événementielle pour que les publics puissent se l'approprier.

Basé sur les orientations thématiques déjà présentes dans l'offre actuelle de la Porte de Hal, le nouveau concept de « Porte de Hal 2.0. » intégrera les thématiques suivantes :

- l'histoire de la ville du Moyen Age et de Renaissance bien présente dans le paysage urbain (la Porte de Hal en est un des vestiges majeurs aux côtés des tours de la première enceinte urbaine, de l'Hôtel de Ville, de la Cathédrale, du Palais du Coudenberg et de plusieurs maisons médiévales jusqu'à celles de la Grand-Place, la Bruegelhuis...) dont les collections de mobilier et les installations didactiques actuellement présentées au premier étage de la Porte de Hal constituent déjà un support significatif ;
- le patrimoine culturel immatériel vivant (notamment les associations folkloriques bruxelloises ainsi que les traditions et expressions culturelles caractéristiques de Bruxelles inscrites à [l'inventaire du patrimoine immatériel régional](#)) dont les collections de mobilier actuellement présentées au deuxième étage de la Porte de Hal constituent déjà un support significatif ;
- la culture populaire urbaine dont témoignent les collections ethnographiques des MRAH régulièrement exposées à la Porte de Hal avec succès ;
- les panoramas urbains et l'expérience du paysage urbain vu depuis un point élevé dont le chemin de ronde accessible au public aménagé à la base de la toiture constitue déjà un support significatif ;
- les dimensions imaginaires véhiculées par la Porte de Hal auprès des publics (de la féerie magique à la lugubre prison en passant par un musée fermé et inutile) sont également des pistes à exploiter pour activer des relations variées avec les publics.

Le concept « Porte de Hal 2.0. » sera développé avec une approche prioritairement tournée vers le public familial et jeune, y compris scolaire avec l'accueil permanent des Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté, dans la dimension multiculturelle de Bruxelles qui fait écho également à son attractivité touristique. En effet la mission muséale principale est ici celle de la divulgation et de la médiation des savoirs et de la sensibilisation aux valeurs des patrimoines culturels bruxellois. Le concept « Porte de Hal 2.0. » sera dessiné comme une expérience muséale à vivre le temps de la visite.

Le concept « Porte de Hal 2.0. » intégrera une concession commerciale adaptée au concept afin de compléter l'expérience offerte au visiteur par une offre Horeca et boutique de musée ; de développer des possibilités de dégustation des patrimoines culturels de bouche en adéquation avec la programmation muséale, de pourvoir à un apport financier dans l'équilibre budgétaire du concept et enfin de participer à l'animation du quartier.

Le concept « Porte de Hal 2.0. » sera développé et exploité, en concertation avec les associations porteuses des traditions immatérielles vivantes, en intégrant une dimension participative des visiteurs bruxellois comme étrangers, ainsi que des riverains et usagers du parc alentour et des quartiers connectés. Le concept débordera des murs de la Porte de Hal sur le parc et participera ainsi à l'animation et à l'attractivité de son environnement mais également à son apaisement. Une collaboration étroite sera recherchée avec autorités régionales et

communales en charge de ces aspects afin d'élargir la zone de programmation et de gestion de la Porte de Hal au-delà de ses murs.

Le concept « Porte de Hal 2.0 » conservera un lien scientifique avec les Musées royaux d'Art et d'Histoire, notamment en intégrant des pièces des collections dans l'exposition permanente et en rendant possible l'organisation d'expositions temporaires.

L'ensemble des intentions énumérées ci-dessus sera mis en œuvre de façon transversale et intégrée dans un récit ouvert où la Porte de Hal déroule un fil rouge traversant et enchevêtrant les thématiques et les époques tout en constituant un ombilic rassembleur et fédérateur.

## **Art. 2. Trajet de mise en oeuvre des intentions**

Dans la mesure où la mise en œuvre des intentions énoncées à l'article 1<sup>er</sup> n'a pas encore été étudiée dans les détails de sa faisabilité administrative, technique et financière et étant donné que la dernière campagne de restauration du bâtiment (toiture et huisseries) est programmée par la Régie des Bâtiments de l'État pour les années 2024-2025 ; les parties ont convenu de mettre en œuvre le concept « Porte de Hal 2.0 » selon le phasage suivant :

### **Phase 1 (mai 2024 – avril 2025) :**

- Maintien de l'offre muséale actuelle par les MRAH.
- Implantation d'une antenne des Classes du Patrimoine à la Porte de Hal, dès septembre 2024, afin
  - o d'organiser pendant l'année scolaire 2024-2025 quelques activités du programme actuel qui peuvent faire écho aux patrimoines de la Porte de Hal ;
  - o de mener une phase exploratoire pour développer et tester un ou plusieurs modules pédagogiques dédiés à la Porte de Hal et aux thématiques énoncées dans les intentions de l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa.
- Pilotage par l'asbl d'une étude de faisabilité devant mener à l'élaboration d'un projet opérationnel pour le concept « Porte de Hal 2.0 » ; à savoir esquisse, avant-projet, projet en concertation avec toutes les parties présentes à ce protocole, en intégrant l'ensemble des intentions énumérées à l'article 1<sup>er</sup> et avec l'appui du bureau d'architecture JCAU auteur du document de vision dont l'orientation générale du concept est issue.
- Recherche de partenariat et identification de pistes de financement publiques et/ou privées pour les coûts d'investissement et de fonctionnement du futur concept.
- Présentation d'un projet opérationnel pour le concept « Porte de Hal 2.0 » aux autorités fédérale, régionale et communale en décembre 2024, y compris plan financier.
- Signature d'une Convention entre les parties permettant la mise en œuvre du concept « Porte de Hal 2.0 » selon un phasage et un plan financier déterminés, avant l'été 2025

### **Phase 2 (avril 2025 – 2026)**

- Travaux d'aménagement nécessaires au déploiement du concept « Porte de Hal 2.0 » et préparation à une exploitation future
  - o Aménagement pour l'installation des espaces d'animations/ateliers des Classes du Patrimoine
  - o Aménagements pour une concession commerciale Horeca + boutique
  - o Optimisation de la présentation et de la gestion des collections muséales
  - o Passation d'un marché de concession commerciale Horeca + boutique

### **Phase 3 (à partir de 2026)**

Pleine exploitation du concept « Porte de Hal 2.0 »

Le présent protocole porte sur l'activation de la phase 1 ; les phases 2 et 3 étant conditionnées à une validation du projet de concept et à la signature d'une future convention de collaboration pluriannuelle.

### **Art. 3. Engagement des parties**

#### Les MRAH s'engagent à

- Maintenir leurs activités sur le site et la gestion des collections, garantissant ainsi la poursuite de l'action fédérale au bénéfice de la Porte de Hal;
- Maintenir l'ouverture au public de la Porte de Hal, dans la limite de ses moyens et des contraintes de chantier, en ce compris l'accueil et le gardiennage jusqu'au démarrage du nouveau concept;
- Participer à l'élaboration du projet opérationnel pour le concept « Porte de Hal 2.0 » selon les intentions formulées à l'article 1<sup>er</sup> en mobilisant pour ce faire
  - o les MRAH pour l'élaboration du contenu scientifique et du circuit muséal
  - o Belspo notamment pour la consultance du bureau JCAU ;

#### La Région s'engage à

- Financer l'asbl, en 2024, à hauteur de 50.000 €/an pour renforcer ses ressources à mobiliser pour mener à bien le projet ;
- Participer à l'élaboration du projet opérationnel pour le concept « Porte de Hal 2.0 » selon les intentions formulées à l'article 1<sup>er</sup> en mobilisant pour ce faire les services régionaux concernés : Urban.brussels / Direction du Patrimoine Culturel, Visit Brussels, Image de Bruxelles et Bruxelles Environnement...

#### La Ville s'engage à

- Financer l'asbl, en 2024, à hauteur de 50.000 €/an pour renforcer ses ressources à mobiliser pour mener à bien le projet;
- Participer à l'élaboration du projet opérationnel pour le concept « Porte de Hal 2.0 » selon les intentions formulées à l'article 1<sup>er</sup> en mobilisant pour ce faire les services communaux concernés : le département Culture/Sport/Jeunesse et les départements Développement Urbain et Patrimoine public (qui ont participé à l'enquête en 2023 et remis un projet).

#### L'asbl s'engage à

- Piloter l'élaboration du projet opérationnel pour le concept Porte de Hal 2.0 selon les intentions formulées à l'article 1<sup>er</sup> ;
- Mobiliser les moyens mis à sa disposition pour mener à bien le projet;
- Implanter une antenne des Classes du Patrimoine dans les bureaux actuels de la Porte de Hal (pendant les heures d'ouverture du musée) dès l'été 2024 afin
  - o d'organiser pendant l'année scolaire 2024-2025 quelques activités du programme actuel qui peuvent faire écho aux patrimoines de la Porte de Hal ;
  - o de mener une phase exploratoire pour développer et tester un ou plusieurs modules pédagogiques dédiés à la Port de Hal et aux thématiques énoncées dans les intentions de l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa ;
- Préparer la présentation d'un projet opérationnel pour le concept « Porte de Hal 2.0 » y compris un plan financier en décembre 2024 et une proposition de Convention entre les parties pour le printemps 2025 afin de permettre l'activation des phases suivantes.

L'ensemble des parties au présent protocole s'engagent à rechercher les partenariats et les pistes de financement public et/ou privé utiles à la couverture des coûts d'investissement et de fonctionnement du futur concept, incluant notamment les recettes propres aux activités proposées dans le futur concept.

Les MRAH, la Région et la Ville conviennent de prendre en charge, à l'avenir, les frais d'exploitation (consommables et personnel) du nouveau concept « Porte de Hal 2.0. » estimés à 450K€/an, selon une clé de répartition d'un tiers par partie prenante (MRAH, Région, Ville), sous réserve des variations de coûts liés à l'inflation, à condition que des moyens

financiers suffisants aient été identifiés par l'étude de faisabilité et qu'une convention tripartite définisse avec précision les modalités de ce co-financement.

Le présent protocole entre en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des parties;

Fait à Bruxelles, le ....

Pour les Musées royaux d'Art et d'Histoire et la Politique scientifique fédérale

Géraldine David  
Directrice générale des Musées royaux d'Art et d'Histoire

Thomas Dermine,  
Secrétaire d'État fédéral chargé de la Politique scientifique

Pour la Région de Bruxelles-Capitale

Ans Persoons,  
Secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

Pour la Ville de Bruxelles

Dirk Leonard  
Secrétaire communal

Delphine Houba,  
Échevine de la Culture

Philippe Close  
Bourgmestre

Pour l'asbl Palais de Charles Quint

Anne Vandebulcke  
Vice-Présidente

Stéphane Demeter  
Président